



Table des matières

- 1 À propos d'Aide juridique Ontario
- 1 Points saillants : 3^e trimestre de l'exercice financier (EF) 2012-2013
- 1 Le point sur la situation financière
Dépenses par programme
- 3 Services offerts aux clients
Services téléphoniques sans frais d'Aide juridique Ontario
Avocats de service
Mesures d'assistance à la progression du dossier offertes par les avocats de service
- 4 Certificats d'aide juridique
Nombre de demandes
Taux d'acceptation des demandes de certificat
Nombre de certificats délivrés
Décisions rendues le jour même
- 5 Gestion des causes majeures (GCM)
Coûts du programme de GCM
Certificats relevant du programme de GCM

À PROPOS D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

La loi confère à Aide juridique Ontario (AJO) le mandat de faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, aux personnes à faible revenu. Les services d'AJO sont conçus pour satisfaire les divers besoins des clients et optimiser l'utilisation des ressources. Voici quelques-uns de ces services :

- Les avocats de service;
- Des renseignements, un service de renvois et des conseils par l'entremise des services téléphoniques sans frais et du personnel d'AJO dans les palais de justice;
- Des conseils juridiques sommaires;
- Des cliniques juridiques communautaires;
- Une représentation par un avocat par le biais du programme de certificats.

POINTS SAILLANTS : 3^e TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER (EF) 2012-2013

- Du début de l'exercice à la fin du troisième trimestre (DDE), le revenu total était de 285,62 millions de dollars, un montant supérieur aux prévisions budgétaires de 284,15 millions de dollars.
- Les dépenses de fonctionnement DDE étaient inférieures au montant prévu au budget, soit 276,29 millions comparé à 279,88 millions de dollars.
- Le surplus des dépenses de fonctionnement DDE est de 9,33 millions de dollars.

LE POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Les dépenses de fonctionnement DDE sont, notamment :

- Les frais du programme d'avocats se sont élevés à 33,8 millions de dollars; un montant inférieur à celui prévu au budget de 35,94 millions de dollars.
- Les frais d'administration se sont élevés à 21,65 millions de dollars; un montant inférieur à celui prévu au budget de 23,47 millions de dollars.
- AJO prévoit des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2012-2013, de 372,96 millions de dollars, soit 3,3 % de moins que les prévisions budgétaires de 385,52 millions de dollars.

Dépenses par programme

Depuis le début de l'exercice, au 31 décembre 2012, le montant total des dépenses d'Aide juridique Ontario, pour tous les principaux programmes, est de 232,34 millions de dollars; le montant prévu au budget est de 233,58 millions de dollars.

Les dépenses du programme de certificats pour les causes majeures DDE, qui s'élèvent à 18,15 millions de dollars, sont inférieures au budget; les dépenses du programme de certificats pour les causes autres que les causes majeures s'élèvent à 118,55 millions de dollars.

Les dépenses du programme des cliniques qui s'élèvent à 52,98 millions de dollars sont inférieures aux prévisions budgétaires de 54,94 millions de dollars.

Il est prévu que les frais administratifs s'élèveront à 29,47 millions de dollars pour l'exercice financier, un montant inférieur aux 31,47 millions de dollars prévus au budget.

Depuis le début de l'exercice au 31 décembre 2012

en milliers de dollars	Réel	Prévu au budget
Programme de certificats — GCM	18,153	19,491
Programme de certificats — Autres	118,553	112,965
Bureaux qui emploient des avocats salariés	8,527	9,633
Programme des cliniques	52,977	54,943
Programme des avocats de service	33,804	35,936
Projets d'innovation des services	325	611
Soutien aux fournisseurs de services	3,723	4,005
Frais d'administration	21,653	23,467
Soutien aux programmes	14,765	13,660
Total des dépenses	272,480	274,711

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DDE

Budget de fonctionnement (en millions de dollars)	Depuis le début de l'exercice		Fin de l'exercice 2012-2013	
	Réel	Prévu au budget	Estimation	Prévu au budget
Gouvernement de l'Ontario	258,899 \$	258,899 \$	347,549 \$	347,549 \$
Fondation du droit de l'Ontario	15,783	11,625	20,400	15,500
Fondation du droit de l'Ontario — SGIC	0,456	0,880	0,580	1,686
Contributions des clients	9,385	11,698	12,665	15,665
Recouvrement de clients et autres recouvrements	0,489	0,525	0,700	0,700
Recettes diverses	0,609	0,521	0,696	0,696
Revenu total	285,621 \$	284,148 \$	382,590 \$	381,796 \$
Dépenses pour les activités principales				
Programme de certificats — GCM	18,153 \$	19,491 \$	25,489 \$	26,489 \$
Programme de certificats — Autres	118,553	112,965	158,103	151,103
Criminel	61,525	54,569	80,668	72,992
Famille	37,446	38,068	50,751	50,920
Immigration et réfugiés	15,422	16,642	21,230	22,261
Civil	4,161	3,686	5,454	4,930
Bureaux qui emploient des avocats salariés	8,527	9,633	11,977	13,477
Programme des cliniques	52,977	54,943	72,796	73,831
Programme des avocats de service	33,804	35,936	44,872	47,372
Projets d'innovation des services	0,325	0,611	0,514	0,814
Dépenses totales pour les activités principales	232,339 \$	233,579 \$	313,751 \$	313,086 \$
Soutien aux fournisseurs de services	3,723 \$	4,005 \$	4,825 \$	5,225 \$
Frais d'administration	21,653	23,467	29,474	31,474
Autres dépenses	3,809	5,165	5,286	14,250
Soutien aux programmes	14,765	13,660	19,621	21,481
Total des dépenses de fonctionnement	276,289 \$	279,876 \$	372,957 \$	385,516 \$
Dépenses de fonctionnement- excédent (déficit) accumulé	9,332 \$	4,272 \$	9,633 \$	(3,720) \$

SERVICES OFFERTS AUX CLIENTS

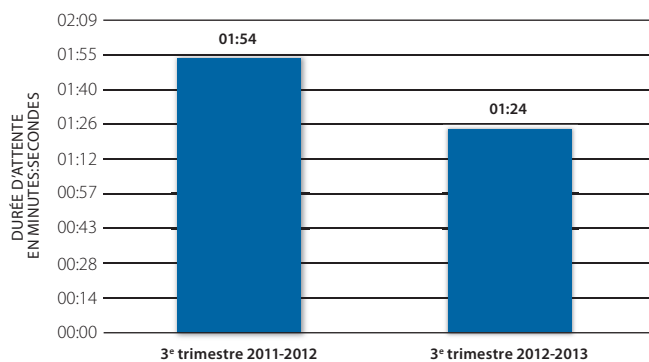
Services téléphoniques sans frais d'Aide juridique Ontario

Les agents de niveau 1 fournissent des renseignements généraux, effectuent le triage pour diriger les clients vers le service approprié et orientent ceux-ci vers d'autres programmes ou organismes.

La durée d'attente à ce niveau a baissé de 26,32 %, passant d'une moyenne de 1 minute et 54 secondes au troisième trimestre de 2011-2012 à 1 minute et 24 secondes à la même période en 2012-2013.

Le nombre des appels à ce niveau a légèrement baissé passant de 61 806 à l'exercice précédent à 61 048 au présent exercice.

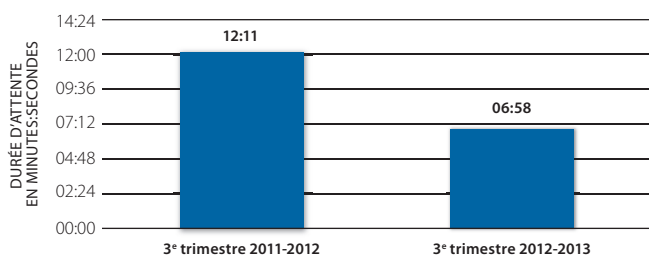
TEMPS D'ATTENTE MOYEN — NIVEAU 1



Les agents de niveau 2 évaluent l'admissibilité financière des clients, fournissent des renseignements juridiques, enregistrent les demandes de certificat et orientent les clients qui ont besoin de conseils juridiques vers les avocats salariés. Au troisième trimestre, la durée d'attente était à la baisse passant de 12 minutes et 11 secondes en 2011-2012 à 6 minutes et 58 secondes en 2012-2013.

Le nombre d'appels durant cette période a augmenté de 8,5 pour cent, passant de 25 431 à 27 605.

TEMPS D'ATTENTE MOYEN — NIVEAU 2



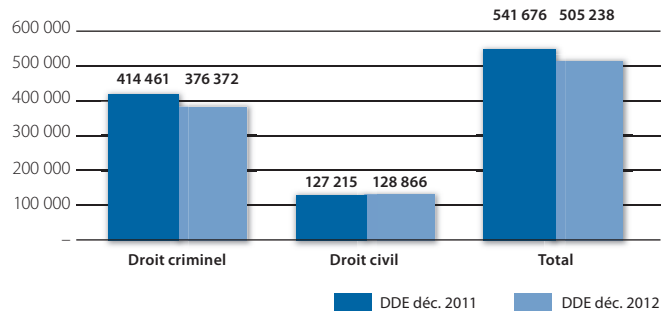
Avocats de service

De plus en plus de services sont offerts par le biais des services sommaires et des bureaux d'AJO dans les tribunaux,

ce qui a entraîné une diminution du nombre de mesures d'assistance des avocats de service.

Au 31 décembre 2012, les avocats de service ont procuré 505 238 mesures d'assistance, alors que ce nombre était de 541 676 pour la même période en 2011.

NOMBRE DE MESURES D'ASSISTANCE DES AVOCATS DE SERVICES



Mesures d'assistance à la progression du dossier offertes par les avocats de service

Les mesures d'assistance à la progression du dossier sont des interventions qui contribuent au règlement d'une affaire.

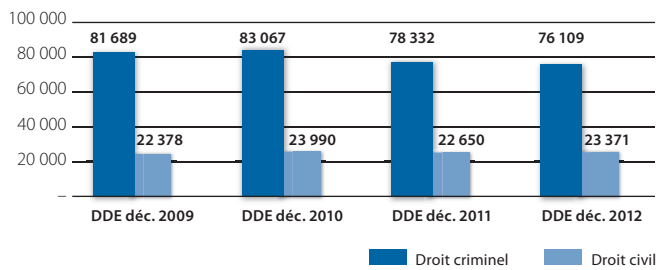
Les mesures d'assistance à la progression des dossiers de droit civil ou de la famille comprennent débattre une motion d'urgence, obtenir une ordonnance sur consentement, débattre les requêtes, demandes et ajournements, appuyer les procédures d'exécution d'ordonnance, appuyer les audiences intergouvernementales ou procéder aux révisions du statut de l'enfant en vertu de la LSEF, au retrait des enfants en vertu de la LSEF, aux audiences visant la liberté conditionnelle et aux audiences disciplinaires.

Les avocats de service en droit de la famille ont procuré 23 371 mesures d'assistance à la progression d'un dossier, soit 3 % de plus qu'à l'exercice précédent alors que ce montant était de 22 650 mesures.

Les mesures d'assistance à la progression des dossiers de droit criminel comprennent les procès, le retrait de toutes les accusations, les plaidoyers de culpabilité et les interventions avant sentence, les instances relatives à la mise en liberté provisoire par voie judiciaire, la déjudiciarisation et les sanctions extrajudiciaires, les engagements de ne pas troubler la paix et les engagements assortis de conditions, les audiences pour suspendre le mandat d'arrêt, les audiences d'ordonnance d'évaluation de la santé mentale, les révisions de la sentence et les appels de novo.

Les avocats de service en droit criminel ont procuré 76 109 mesures d'assistances à la progression d'un dossier, soit 3 % de moins qu'à l'exercice précédent alors que ce montant était de 78 322 mesures.

NOMBRE DE MESURES D'ASSISTANCE À LA PROGRESSION DES DOSSIERS



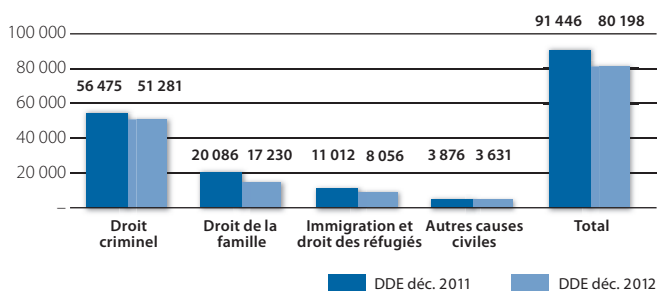
CERTIFICATS D'AIDE JURIDIQUE

Nombre de demandes

Au cours des trois premiers trimestres, le nombre total de demandes de certificat par les Ontariennes et Ontariens à faible revenu a diminué de 12 % — passant de 91 446 en 2011-2012 à 80 198 en 2012-2013.

- Le nombre des demandes en droit criminel a diminué de 9 %, passant de 56 475 à 51 281.
- Le nombre des demandes en droit de la famille a diminué de 14 %, passant de 20 086 à 17 230.
- Le nombre de demandes en immigration et en droit des réfugiés a diminué de 27 % passant de 11 012 à 8 056.
- Le nombre de demandes pour les autres causes civiles a diminué de 6 % passant de 3 873 à 3 631.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE CERTIFICAT



Taux d'acceptation des demandes de certificat

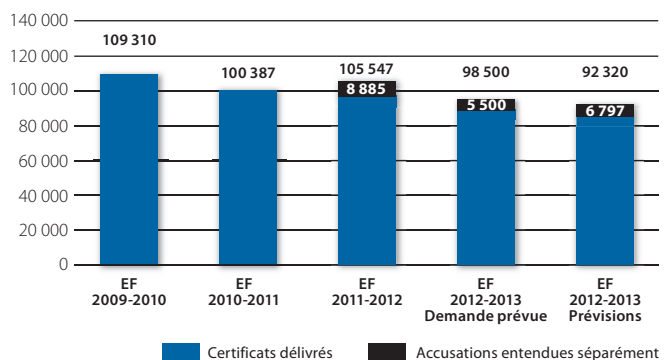
Le nombre de personnes qui ont déposé une demande d'aide juridique qui a été acceptée au cours des trois premiers trimestres est passé de 79 555 en 2011-2012 à 68 956 en 2012-2013.

	DDE décembre 2011	DDE décembre 2012
Nombre de demandes reçues	91 446	80 198
Certificats délivrés	79 555	68 956
Taux d'acceptation	87 %	86 %

Nombre de certificats délivrés

AJO estime qu'elle délivrera un nombre total de 85 523 certificats au cours du présent exercice — soit 8 % de moins que les 93 000 certificats qu'elle estimait délivrer originalement.

NOMBRE DE CERTIFICATS DÉLIVRÉS

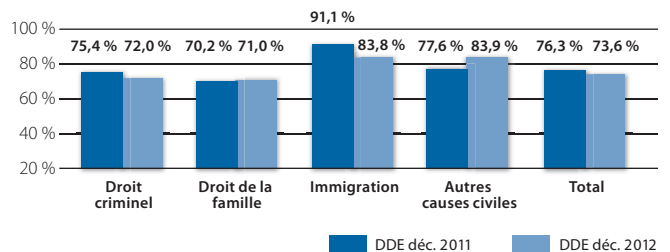


Décisions rendues le jour même

Au 31 décembre, le pourcentage des décisions rendues le jour même pour des affaires civiles autres que les affaires de droit criminel, de droit de la famille ou de l'immigration et des réfugiés a augmenté de 6,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Pour les affaires de droit de la famille, ce pourcentage a augmenté de 0,8 %. Dans l'ensemble, le pourcentage des décisions rendues le jour même est passé de 76,3 à 73,6 soit une baisse de 2,8 %.

POURCENTAGE DES DÉCISIONS RENDUES LE JOUR MÊME

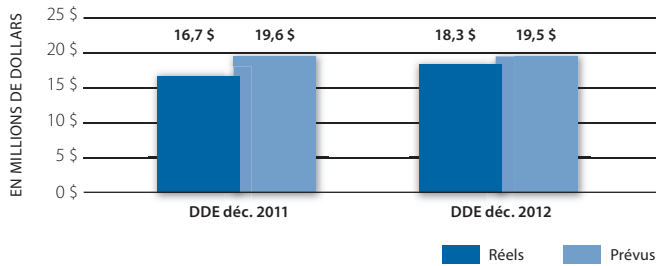


GESTION DES CAUSES MAJEURES (GCM)

Coûts du programme de GCM

AJO prévoit que les coûts du programme de gestion des causes majeures seront légèrement moins élevés que les prévisions budgétaires pour les trois premiers trimestres.

PROGRAMME DE CERTIFICATS RELEVANT DE LA GCM — COÛTS



Certificats relevant du programme de GCM

Au cours des trois premiers trimestres de 2012-2013, Aide juridique Ontario a délivré 400 certificats dans le cadre du programme de GCM. Cent quarante-sept de ces certificats étaient reliés à des homicides.

NOMBRE DE CERTIFICATS ACCEPTÉS AU PROGRAMME DE GCM

